

04 Février 1935

## L'équilibre qui manque

Retirons les derniers enseignements de cette semaine agitée.

Si les bagarres et les manifestations de Zahlé marquent le désordre, administratif du régime actuel, les dépêches de Caiffa en soulignent peut être le désordre moral. Ces désordres, nous les devons, une fois de plus, à une répartition désordonnée des pouvoirs.

On ne saurait trop insister sur cette lois d'équilibre entre les divers pouvoirs ou les diverses forces d'un pays, équilibre qui est à la base de tout système de gouvernement. La rupture de cet équilibre peut avoir des conséquences sérieuses, voire dangereuses : nous en avons eu trop récemment encore des exemples. Et dans un certain sens, tout l'art de la politique, au sens le plus élevé du mot, consiste dans une équitable répartition de l'Autorité.

Sans doute est-ce le Mandat qui est en fait la source de toute autorité et de tout pouvoir. Mais tant pour répondre à l'esprit même du Mandat, dont le but final est d'amener notre indépendance par l'apprentissage des libertés publiques, que pour rester fidèle à sa tradition de libéralisme, la France a créé ou maintenu des organismes libanais que nous avons eu, à maintes reprises, l'occasion d'apprécier.

N'y revenons pas. Disons seulement que ces pouvoirs sont mal définis, mal distribués, donc fatalement mal employés.

Nous faudra-t-il donc reprendre aujourd'hui notre argumentation, répéter que l'Exécutif libanais n'est fort que de la force du Législatif libanais ? Qu'en somme, et comme division schématique, il n'y a que deux forces dans ce pays : le Mandat et notre volonté nationale, cette dernière nécessairement représentée par la Chambre élue ? Qu'actuellement, avec les pouvoirs que la Chambre possède en droit et l'interprétation qui leur est donnée en fait, il y a un déséquilibre évident ?

Qu'on en juge :

Pas un Libanais n'a pu prévenir à temps, pour n'en avoir pas eu les moyens matériels, les incidents de Zahlé.

Contre le Monopole des Tabacs, pas un Libanais n'a pu, s'il fallait vraiment qu'on le lit, adresser des protestations qualifiées au Quai d'Orsay.

C'est dire combien nous déplorons qu'en cette dernière circonstance, il n'y ait pas au Liban une autorité politique suffisante pour ne pas occasionner à un chef religieux d'intervenir lui-même.

Ces deux exemples suffiront-ils à la puissance mandataire pour s'inquiéter de mettre enfin au point une Constitution qui porte en elle la source de tous nos maux et de rétablir, dans le gouvernement du pays, l'équilibre indispensable à notre émancipation et à son repos ?